

LA LETTRE

DE LA DRDJSCS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Jeunesse

Sport

Cohésion
sociale

Emploi
Formation
Concours

LA PRATIQUE SPORTIVE NON FÉDÉRALE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



CONTEXTE...

Cette étude s'inscrit dans le schéma régional de développement du sport. Elle a pour objectif de mieux connaître la pratique sportive régulière à l'année (libre ou encadrée) en dehors des clubs fédéraux (caractéristiques, poids et évolution; motivations des publics) afin de contribuer à leur développement (freins et leviers de développement ; complémentarité avec le sport fédéral). Les activités physiques scolaires et universitaires, touristiques et occasionnelles ne sont pas dans le champ de l'étude.

La méthodologie a reposé sur une analyse documentaire, dix entretiens téléphoniques avec des têtes de réseaux, l'exploitation régionale du baromètre national des pratiques sportives, une enquête en ligne auprès de 550 pratiquants, deux ateliers sur la prospective et la coordination avec le sport fédéral et enfin des entretiens avec des pratiquants sur trois sites de pratique (salle privée commerciale, une zone rurale touristique et un espace de pratiques urbaines).

DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes
Mission d'appui au pilotage
Courriel : eric.rutault@jscs.gouv.fr
245, rue Garibaldi
69422 Lyon cedex 03
Site internet : www.auvergne-rhone-alpes.drjscs.gouv.fr
Crédits photo : Istockphoto

DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE



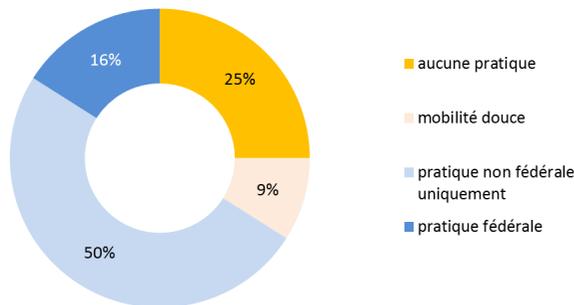
PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

LA PRATIQUE SPORTIVE NON FÉDÉRALE en Auvergne-Rhône-Alpes

Une pratique majoritaire touchant toutes les tranches d'âges

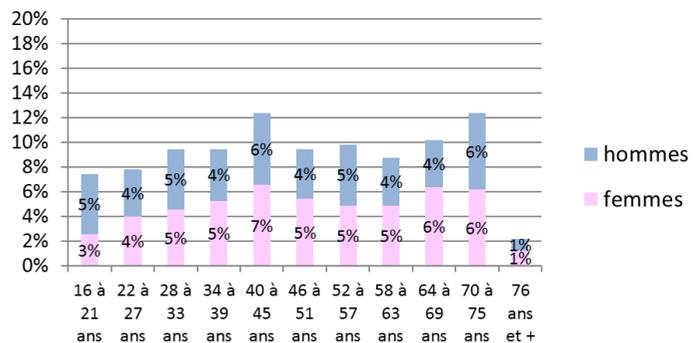
La pratique sportive non fédérale est très largement majoritaire parmi les pratiquants, d'autant plus que des licenciés fédéraux cumulent également avec une pratique sportive non fédérale.

pratique des activités physiques et sportives



Source : Baromètre national des pratiques sportives 2018 - INJEP - Ministère des sports, CREDOC - janvier 2019.

répartition des pratiquants par tranches d'âges



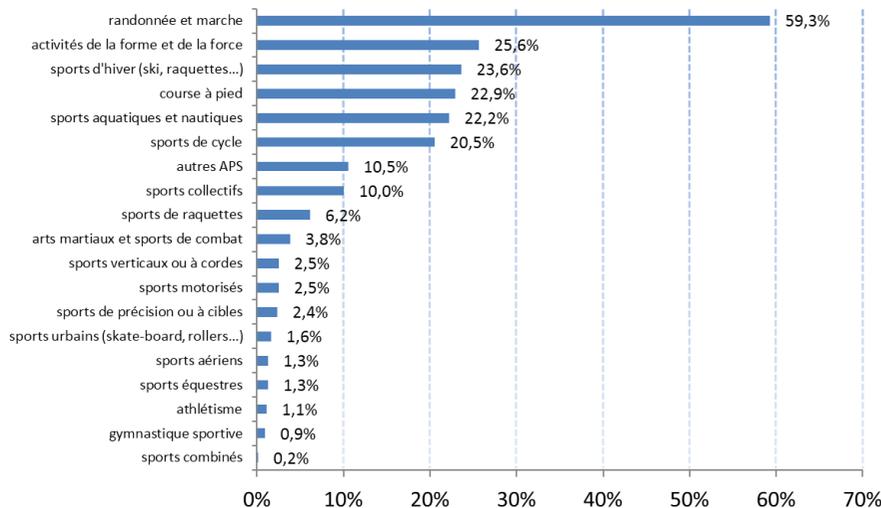
Source : enquête IPSOS - DRDJSCS "pratiques sportives Auvergne-Rhône-Alpes" - mars 2019.

Interprétation : les hommes de 16 à 21 ans représentent 5% des pratiquants sportifs non fédéraux en Auvergne-Rhône-Alpes.

En Auvergne-Rhône-Alpes, les principales motivations des pratiquants hors cadre fédéral sont la santé, la détente, le plaisir/amusement et la forme. Ils pratiquent essentiellement (86%) de façon non intensive.

Contrairement au mouvement fédéral, les femmes sont majoritaires et représentent 52% des pratiquants et sont seulement sous-représentées dans la tranche des 16/25 ans. Les pratiquants se répartissent très équitablement entre toutes les tranches d'âges mise à part celle des plus de 75 ans qui est nettement en retrait.

répartition des activités



Source : enquête IPSOS - DRDJSCS "pratiques sportives Auvergne-Rhône-Alpes" - mars 2019.

Interprétation : en Auvergne-Rhône-Alpes, 59,3% des personnes pratiquant une activité sportive en dehors d'un cadre fédéral pratiquent la randonnée ou la marche. Le total dépasse les 100% en raison de la pratique de plusieurs activités.

L'activité principale la plus pratiquée est la randonnée/marche (59,3% des pratiquants, 36% la citant en activité principale).

Près d'un pratiquant sur deux (46% contre 29% au national) cumule au moins trois activités sportives. Les activités de la forme et de la force concernent davantage les femmes et les jeunes, avec une pratique à domicile très fréquente (44% des pratiquants) et une pratique très régulière (57% des pratiquants à plus de deux séances par semaine).

C'est l'activité la plus attractive pour les non pratiquants. Le running et le trail se caractérisent par une forte croissance sur les dix dernières années, fortement portée par la hausse de la pratique féminine et une pratique essentiellement (84%) en autonomie.

Les sports de nature sont un véritable marqueur régional de la pratique et offrent une réponse particulièrement adaptée au développement des territoires ruraux.

Les pratiques urbaines concernent essentiellement les moins de quarante ans, elles sont encore confidentielles mais en croissance continue ces dernières années, la ville étant devenue un espace de jeux. Pour les activités aquatiques, seul un pratiquant sur deux nage régulièrement, 48% pratiquent en solo et 72% le font de manière autonome dans des structures municipales.

Deux principales contraintes ressortent pour avoir une pratique plus régulière, l'emploi du temps (48% des répondants) et la météo (36%).

Les principaux aménagements extérieurs souhaités sont des parcours sportifs aménagés et balisés (27%) et l'installation d'équipements en accès libre (17%).

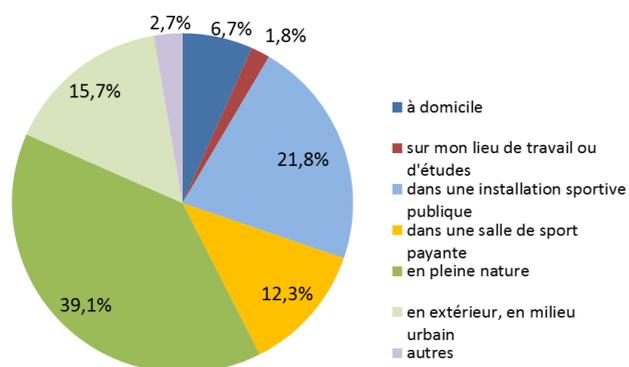
Deux propositions de développement des pratiques sportives ressortent, l'aménagement de sites naturels pour un plus grand confort de pratique (38%) et la création d'espaces verts en ville (31%).

La pleine nature est le principal (39%) lieu de la pratique, le lieu de travail ou d'études n'étant que très peu cité (1,8%). 17% des pratiquants cumulent avec une pratique fédérale et 22% envisageraient d'en prendre une.

Les principales raisons avancées pour la non prise de licence fédérale sont les contraintes horaires imposées par les clubs (32% des répondants) et le coût d'une licence sportive (28%).

LA PRATIQUE SPORTIVE NON FÉDÉRALE en Auvergne-Rhône-Alpes

principaux lieux de pratique



Source : enquête IPSOS – DRDJSCS "pratiques sportives Auvergne-Rhône-Alpes" - mars 2019.

Interprétation : pour 39,1% des pratiquants sportifs non fédéraux en Auvergne-Rhône-Alpes, le lieu où ils pratiquent le plus souvent leur activité sportive principale est la pleine nature.



Pistes d'actions

On peut ainsi avancer des pistes d'actions de développement de ces pratiques sportives regroupées dans trois catégories.

Elles concernent les espaces de pratique, l'offre d'activités, la cohérence entre les acteurs et l'intégration des nouvelles technologies. Ces propositions s'inscrivent dans une logique de développement territorial pour construire

une offre d'activités diversifiée, complémentaire et adaptée aux attentes des publics.

Elles doivent contribuer à capter les publics sédentaires, fidéliser les pratiquants, augmenter la régularité de pratique et retarder l'âge de l'arrêt des activités physiques et sportives.

1. Repenser l'aménagement des espaces et des équipements

Repenser l'utilisation des espaces et des équipements :

- Aménager certains sites de pratique libre ou parcours à travers différents services (conciergerie, vestiaires, points d'eau, restauration...);
- Aménager les espaces verts en milieu urbain pour faciliter la pratique de différentes activités (ex : kiosques couverts pour la pratique du yoga dans les parcs...);
- Aménager les parcours de running ou de randonnée pour un meilleur confort de pratique (surface, éclairages, continuité des parcours...).

Agir en faveur la diversification de l'offre d'équipements :

- S'appuyer sur les opérateurs de loisirs sportifs marchands pour contribuer à l'élargissement de l'offre d'équipements (foot à 5, Padel, escalade indoor...);
- Encourager la réaffectation (temporaire ou non) de sites et de lieux non dédiés à la pratique sportive (ex : friches industrielles...);
- Créer des parcs / villages sportifs regroupant une large offre de pratiques issue des secteurs commercial, public ou associatif.

Améliorer la qualité de l'offre :

- Cibler les sentiers de randonnée à forte valeur ajoutée et veiller à leur valorisation (éco-compteur pour suivre les flux, valorisation touristique, entretiens et balisage...);
- Créer des équipements adaptés aux profils comme la création de centres d'activités physiques multisports pour le public senior;
- Aménagement d'équipements en véritable lieux de vie autour des thématiques du sport santé ou des pratiques outdoor (spécialisation).

Optimiser l'existant pour en faciliter les usages :

- Moderniser les équipements actuels pour les rendre attractifs, notamment pour les pratiquantes (couleurs dans les espaces communs, décoration...);
- Travailler avec les établissements scolaires pour ouvrir les équipements existants aux clubs et faciliter l'accueil de scolaires dans les équipements des opérateurs privés;
- Couvrir les équipements en accès libre fortement utilisés pour une pratique toute saison.

2. Améliorer l'offre pour une meilleure adéquation avec la demande

Une capacité des clubs à s'engager dans une "démarche marketing" adaptée

- Moderniser l'image par une meilleure communication ;
- Diversifier et segmenter l'offre pour répondre à la diversité des publics (santé, seniors, tourisme...);
- Adapter le système d'adhésions dans les clubs (tarifs, variété des durées, abonnement mensuel...);
- Renforcer l'accueil et l'animation dans des logiques de convivialité et d'animation ;
- Valoriser l'identité et le savoir faire des clubs dans la formation, la pédagogie et la transmission de valeurs ;
- Mettre en tourisme l'offre des clubs sur les disciplines de pleine nature via une plateforme mutualisée d'aide à l'organisation de séjours.

Des passerelles à construire pour faciliter l'accès aux clubs

- Organiser des événements réguliers visant à accueillir des publics variés ;
- Ouvrir des stages et/ou de séjours aux pratiquants non licenciés ;
- Construire des liens forts avec les établissements scolaires sur les politiques éducatives mises en place (savoir rouler, savoir nager...);
- Soutenir le déploiement de l'offre de clubs sur les territoires non pourvus ;
- Impulser le recours à des équipements mobiles dans les territoires ruraux pour contribuer au développement de l'offre ;
- Sensibiliser les pratiquants non fédéraux pour anticiper les risques de conflits d'usages et veiller à la sécurisation des conditions de pratiques.

Une capacité à être innovant et agile dans l'offre pour mieux anticiper les attentes

- Soutenir la mobilité active en milieu rural (vélo, pédibus...);
- Construction de parcours éphémères autour du vélo et de la randonnée avec des choix d'horaires et d'itinéraires ;
- Proposer des activités sportives dans le cadre de la découverte du patrimoine culturel ;
- Ouvrir les équipements aux pratiquants non fédéraux sur des créneaux non saturés (matin, midi, dimanche...);
- Mise en place d'activités sportives à caractère ludique (énigmes et enquêtes en randonnées ou à vélo par exemple).

3. Structurer l'écosystème du sport local et s'appuyer sur l'innovation numérique

Faciliter l'interconnaissance entre les acteurs

- Mettre en synergie les clubs et les fabricants de matériel pour une meilleure connaissance des pratiquants et de leurs attentes ;
- Créer des liens avec les opérateurs marchands autour de leviers de complémentarité clairement partagés ;
- Créer des liens avec les mutuelles pour développer les initiatives en faveur du sport santé et du public senior ;
- Impulser la mise en place d'un observatoire des pratiques fédérales et non fédérales qui s'appuie sur les données de l'ensemble des acteurs associatifs et commerciaux ;
- Organiser et faire vivre des communautés de pratiquants à l'échelle des espaces urbains ;
- Créer des passerelles entre le monde fédéral et le secteur commercial notamment en matière d'encadrement et de RH.

Décloisonner le sport pour l'inscrire dans une logique territoriale

- Construire des logiques de parcours, de sas pour les pratiquants non fédéraux ;
- Inscrire l'offre fédérale dans les grands événements sportifs d'un territoire pour bénéficier de ses retombées ;
- Mettre en place des partenariats entre des fédérations sportives permettant de générer des licences multisports ;
- Soutenir l'émergence de « tiers lieux » et espaces d'incubation pour les entreprises innovantes dans le champ du sport ;
- S'appuyer sur le secteur de l'aide à domicile pour initier des activités sportives à domicile et toucher des publics éloignés de l'emploi ;
- Impliquer les clubs fédéraux dans les stratégies d'animation touristique, notamment dans les zones rurales ;
- Développer le sport en entreprise dans des logiques communautaires .

Intégrer les enjeux du numérique et digital dans les stratégies

- Développer les compétitions virtuelles pour renforcer l'attractivité des clubs ;
- Organiser et harmoniser à l'échelle de la Région, le déploiement numérique pour donner une meilleure visibilité aux applications sportives ;
- Prendre en compte le e-sport dans les choix de programmation des équipements (équipements polyvalents entre sport et spectacle) ;
- Faciliter l'hybridation des pratiques entre le "réel" et le "virtuel" ;
- Créer des applications ludiques visant à encourager les pratiques sportives ;
- Aider à l'investissement pour des équipements adaptés à des publics éloignés des pratiques sportives (diabétique, senior...);
- Exploiter le potentiel du digital pour toucher les non pratiquants et mieux connaître les besoins.

POUR EN SAVOIR PLUS

Vous pouvez contacter la mission d'appui au pilotage : drdjscs-ara-stats@jscs.gouv.fr

Vous pouvez aussi télécharger cette lettre ainsi que le rapport final de cette étude sur le site de la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes :

www.auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gouv.fr, rubrique Observation.



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES